



Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 Juin 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	15	1	16

Date de convocation
09 juin 2026

Date d'affichage
10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à vingt heures, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry ARMAND, Maire.

Présents : Thierry ARMAND, Amandine BEDIN, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Anaïs DUHAMEL MICHEL, Régis GAUCHER, Thierry JAMMES, Marie-Josèphe LEBASCLE, Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON, Yohann POISSON, Marie GAIGNON

Absent(s) excusé(s) : Christelle GONTIER (Pouvoir à Delphine PEAN LOUVEL), Stéphane DELEURME (arrivé à 20h36), Sylvain GAUTIER (arrivé à 20h20), Franck HESLOUIS (arrivé à 20h15)

Secrétaire de séance : Marie Josèphe LEBASCLE

1°) Délibération 2026-06-52 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 19 mai 2026.

Monsieur le Maire a communiqué le compte-rendu de la séance du 19 mai 2026 par mail et, pour ceux qui en ont fait la demande, également par papier.

Il interroge l'assemblée sur les éventuelles corrections à y apporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

Franck HESLOUIS est arrivé à 20h15

Sylvain GAUTIER est arrivé à 20h20

2°) Délibération 2026-06-53 : Désignation de la liste des personnes à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID);

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer

la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
Monsieur	BOITTON	STEPHANE	Monsieur	BOSSARD	RAYMOND
Monsieur	DELEURME	STEPHANE	Monsieur	BOUTELOUP	JEROME
Madame	DESLANDES	CHARLINE	Monsieur	COSTARD	HERVE
Madame	GAIGNON	MARIE	Monsieur	DELAUNAY	MAURICE
Monsieur	GAUCHER	REGIS	Monsieur	DESLANDES	PATRICE
Monsieur	JAMMES	THIERRY	Monsieur	GARNIER	DANIEL
Madame	LEMARCHAND	EMILIE	Madame	HARDY	ANITA
Monsieur	MEDRINAL	GUILLAUME	Monsieur	HESLOUIS	FRANCK
Madame	PEAN LOUVEL	DELPHINE	Monsieur	JEHAN	DANIEL
Monsieur	PINSON	REMY	Monsieur	PERRIER	JOSEPH
Monsieur	POULAIN	BERNARD	Monsieur	PICOT	REMY
Monsieur	ROUPNEL	BRUNO	Monsieur	POISSON	YOHANN

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de la Manche.

3°) Délibération 2026-06-54 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) siégeant à la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie, est composée d'élus représentant les communes membres.

Elle se réunit pour évaluer les moyens humains, matériels et financiers afin d'ajuster le montant des versements aux communes et l'intégration des personnels, services et équipements pour la mise en œuvre des compétences.

Cette commission ad hoc évalue les charges et les modalités concrètes des transferts de charges (services, personnels et équipements) liées aux compétences qui seront transférées des communes vers l'agglomération, et inversement, mais aussi vers des syndicats spécialisés.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026/04/29-45 du 29 avril 2026, portant sur la

création d'une CLECT et que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie sera représentée par un membre titulaire et un suppléant désigné au sein de son conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne à LA MAJORITE :

- En tant que titulaire : **Thierry ARMAND**
- En tant que suppléant : **Marie Madeleine CHEMIN**

4°) Délibération 2026-06-55 - Acquisition d'un tracteur tondeuse

Yohann POISSON intéressé, n'a pas pris part au vote et à la discussion

Monsieur Sylvain GAUTIER présente au conseil municipal que la tondeuse actuelle est vieillissante (30 ans) et qu'il est nécessaire de la changer.

Plusieurs devis ont été demandés, notamment aux Etablissements LEMARDELE, à la société LYSADIS, à l'ESPACE MOTOCULTURE et à AGRI MOTOCULTURE DE LA SELUNE à Barenton

Après étude du dossier par Mr GAUTIER, il en découle que l'entreprise AGRI MOTOCULTURE de la Sélune est moins-disante. Le matériel sera livré début Juillet.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'opération est prévue au budget primitif 2026, en investissement, opération 139, article 2182.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis **d'AGRI MOTOCULTURE DE LA SELUNE pour un montant TTC de 28 864,00 € après reprise** de l'ancien matériel.

Le montant de la carte grise est en sus.

Mandate M. Le Maire pour signer.

Stéphane DELEURME est arrivé à 20h36

Informations et questions diverses :

- Des propriétaires dans le lotissement de La Source souhaiteraient acheter 11 m2 pour faciliter l'accès à leur garage – Vérifier la procédure de vente.(Enquête publique ?)
- Tarifs des deux entreprises communiqués pour le débroussaillage. Sylvain présente l'organisation du débroussaillage. Faire un bilan des dépenses annuelles par prestataires.
- La réserve d'eau de 55 m3 rue de la Bouteillère n'a aucun accès – Demander un CU.
- Pour l'achat du terrain derrière la mairie, le Maire Thierry ARMAND, s'est rapproché de la SAFER.
- AXA mutuelle demande s'ils peuvent proposer une mutuelle aux habitants. Accord de principe après examen de la convention.

- Chéquiers loisirs. La commune offre un chéquier loisir d'un montant total de 30 euros pour les enfants de 3 à 11 ans habitant la commune. Fournir un récapitulatif des chèquiers utilisés.
La délibération initiale prévoit la reconduction de l'opération.
- SDIS – 55 interventions sur la commune en 2025.
- Inscription aux commissions communautaires. Tous les élus peuvent s'y inscrire.
- Barème du coût scolaire départemental (élémentaire CP au CM2 596,69€ - maternelle 1 020,01€).
- Lecture d'un courrier de l'Association Unions Sportive du Mortainais demandant des travaux et l'entretien pour les terrains de foot.
- Demande de représentants des communes pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sélune.
- PLUI H – Registre à disposition des citoyens pour faire leurs observations – Les observations peuvent également être faites à la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie.
- Remise de médaille le 27 Juin à 14 heures.
- Décès de Mr PAIGNON (Elu de 1971 à 1995).
- Demande de sécurisation du passage piéton devant l'entrée de la voie verte en haut du Champ Saint Denis en allant vers la route des Trois Résines
- Laurence GOHIN part à la retraite (garderie Fontenay) le 1^{er} Juillet 2026.
- L'entreprise EUROVIA est venue finir la reprise à Fontenay.
- Sylvain informe que le tour de la commune pour la réfection des routes faites par l'entreprise EUROVIA doit être effectué.
- Nous sommes passés en commission de contrôle le 10 Juin pour la salle de convivialité par rapport à la sécurité globale et l'ascenseur.
- Nous avons reçu un courrier concernant un chemin non entretenu.
- Franck a réceptionné les boues de la lagune.

- **Calendrier**

- Pétanque à l'école le 27 Juin 2026
- Gala de l'évolution le 27 et 28 Juin 2026
- Cérémonie des CM2 le 30 Juin 2026
- Soirée tongs le 3 Juillet 2026
- Prochain conseil le 21 Juillet
- Mercredi 15 Juillet à 18h30 réunion maire et adjoints

Séance levée à 22h30

Le Maire, Thierry ARMAND



La secrétaire de séance,